

# Se loger en foyer de jeunes travailleurs

Besoin de trouver un logement pour quelques mois seulement ?

Les foyers de jeunes travailleurs offrent un toit provisoire à moindre coût.

Vous avez décroché un CDD de six mois à l'autre bout de la France et vous ne savez pas où poser vos valises ? Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) constituent une solution d'hébergement provisoire et pas chère. Ces résidences sociales sont réservées aux 16-30 ans, principalement des travailleurs aux revenus modestes, stagiaires, apprentis, intérimaires, demandeurs d'emploi et parfois des étudiants. La durée de l'hébergement est souvent de deux ans maximum.

## Quel logement ?

On y trouve aussi bien des chambres que des studios, voire des T2 ou T3. Les foyers peuvent proposer un système de demi-pension ou de pension ainsi que des services d'accompagnement pour la recherche de stage ou d'emploi, des aides aux démarches administratives (déclarations d'impôts par exemple). Et qui dit foyer, dit vie collective avec espaces communs ouverts à tous comme la salle à manger, la salle de télévision, l'espace détente (billard, baby-foot...). Un bon moyen de rompre la solitude et de rencontrer des jeunes de tous horizons.

## Combien ça coûte ?

Comptez entre 200 et 500 € par mois selon le type de logement occupé.



Chaunu

En foyer de jeunes travailleurs, on ne parle pas de « loyer » mais de « redevance mensuelle », car le tarif inclut de nombreuses prestations comme l'eau, l'électricité, le chauffage, l'abonnement téléphonique, le réfrigérateur, les draps ou bien le petit-déjeuner. Les résidents peuvent aussi accéder à une salle de télévision ou encore une connexion Internet.

Il faudra aussi ajouter à l'arrivée des frais d'inscription et de dossier (50 € environ), ainsi qu'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer hors charge. Pour les repas, un self-service est à la disposition des résidents (du lundi au samedi en général) : comptez 4 € par repas.

## Des aides financières

Résider dans un foyer de jeunes travailleurs ouvre droit aux aides au logement de la Caf. Selon votre situation et vos ressources, une partie ou la majorité de vos frais d'hébergement peuvent être pris en charge au titre de l'APL. Il est possible de demander une aide du fonds de solidarité pour le logement (FSL) versée par le conseil général.

## Trouver sa résidence

Des organismes spécialisés peuvent vous aider à trouver un foyer de jeunes travailleurs comme l'Union nationale pour l'habitat des jeunes ([unhaj.org](http://unhaj.org)) qui regroupe 330 adhérents dans 250 villes pour 40 000 logements. Ou encore l'Association des résidences et foyers de jeunes qui compte 34 résidences (3 000 lits environ) réparties en Île-de-France, Aquitaine, Rhône-Alpes, Pays de la Loire... ([arfj.asso.fr](http://arfj.asso.fr)). Vous pouvez aussi postuler directement auprès d'un FJT. Il est préférable de s'y prendre plusieurs mois à l'avance.

Sébastien JENSONNY.

## Pour en savoir plus :

[www.infojeunesse.fr](http://www.infojeunesse.fr)  
[www.crij-bretagne.com](http://www.crij-bretagne.com)  
[www.infos-jeunes.fr](http://www.infos-jeunes.fr)